

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# FEUILLETON ILLUSTRÉ

## PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU &amp; CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

### LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

CINQUIÈME PARTIE. — LE PROCÈS.

X.

La foule, qui avait eu peine à contenir la manifestation de ses impressions pendant la durée de l'audience, une fois l'audience levée s'écoula houleuse et bruyante. Chacun avait hâte d'exprimer son opinion, de commenter les premiers résultats obtenus.

Nous devons l'avouer, cette journée n'avait pas été favorable à l'accusation, du moins en ce qui concernait Jeanne d'Esparre, la seule qui eût parlé. On était porté généralement à croire à son innocence. Il avait pour cela suffi de la voir, de l'entendre.

Cette jeune femme distinguée, de bon ton, d'allure si suprêmement comme il faut, d'accent si sincère et de regard si limpide, ne pouvait être un assassin vulgaire.

L'aveu de son amour, dans les termes où elle l'avait fait, lui avait conquis la sympathie de tous les hommes et même des femmes présentes, dont pas une peut-être n'eût été capable de cette hauteur de sentiments et de cette hardiesse de cœur, qui, pourtant, étaient devenues une suprême habileté, sans que Jeanne y eût songé, l'eût calculé un seul instant.

En sortant de la salle d'assises, Jeanne et Robert se trouvèrent pour une minute réunis, avant qu'on les répondit à leur prison respective.

Profitant de cette circonstance, Robert s'élança vers Jeanne, lui saisit la main avec un élan d'enthousiasme et lui dit d'une voix où tremblait l'émotion :

— Merci, Jeanne ! Merci ! Vous êtes véritablement un ange.

Je puis mourir maintenant. Vous m'avez fait goûter la plus grande joie que puisse ressentir un homme de cœur !

— Ne parlez pas de mourir, Robert, répliqua-t-elle avec des larmes sous ses longues paupières aux yeux recourbés. Si vous mouriez, je mourrais. Courage... espérer...

Et, se penchant vers lui, qui s'inclinait vers elle dans un geste d'adoration muette, elle posa sur le front du jeune homme ses lèvres brûlantes.

Le lendemain, l'empressement de la foule fut encore plus grand que la veille. Les journaux étaient même parvenus à doubler leurs personnels de reporters. C'est que ce devait être la séance capitale, définitive, celle qui déciderait probablement de la solution du procès.

D'abord, on entendrait le docteur Dauray. Et on était avide de le connaître, de savoir comment un homme de sa valeur repousserait les charges accumulées sur



— Tous mes fonds sont chez vous, n'est-il pas vrai ? demanda Jeanne.

sa tête et qui paraissaient irréfutables.

Ensuite, on aurait l'explication et la conclusion de l'incident soulevé la veille, par le juré qui avait requis la présence d'un expert en serrurerie.

Cet incident, tous les journaux du matin en parlaient avec

forces commentaires qui, la plupart, n'avaient pas le sens commun.

Ce juré était un gros industriel de la capitale qui fabriquait des coffres forts et des serrures de sûreté. Son nom volait de bouche en bouche. Il était déjà plus célèbre, plus connu qu'un homme de génie qui eût écrit vingt chefs-d'œuvre.

Il est vrai qu'on le "blaguait" beaucoup, et que plusieurs insinuaient que son intervention aux débats n'était qu'une "réclame" déguisée et gratuite, destinée à attirer l'attention sur ses produits.

Enfin, l'audience s'ouvrit.

Le tribunal, les jurés, les avocats, le procureur de la République, tout le monde était à sa place.

Des gardes de Paris introduisirent les accusés. Tous deux semblaient très abattus quoiqu'ils fussent jeunes ; Jeanne surtout, fort pâle et l'air languissant.

Il était évident que son interrogatoire avait épuisé ses forces et qu'elle ne serait plus capable de recommencer l'effort qui lui avait conquis les sympathies de l'immense majorité du public.

Robert, quoique très pâle aussi, paraissait résolu. Il échangea un rapide regard avec Jeanne, puis se leva sans hésiter quand le président l'interpella.

Comme Jeanne, il répondit avec une simplicité ferme, sans ostentation ni forfanterie, qui produisit le meilleur effet.

Sa voix sonore et claire s'entendait de tous les points de la salle, sans, cependant, qu'elle fût d'un diapason élevé.

Son interrogatoire roula, d'abord, sur les mêmes points que celui de Jeanne.

On lui parla de ses amours avec mademoiselle d'Esparre, des lettres qu'il lui avait écrites, de leurs rendez-vous à la promenade, lors des sorties régulières des élèves ; de sa démarche auprès de Me Ferté, pour demander la main de la jeune fille, de la visite que cette dernière avait eu l'imprudence de faire chez lui, etc., etc.

A tout cela, Robert répondit nettement, avec une entière sincérité, ne cachant rien, ayant seulement la délicatesse et le bon goût d'effacer le rôle de Jeanne pour se mettre au premier plan et la couvrir de son mieux, se chargeant, au besoin, afin de ménager son caractère de femme.

Enfin le président posa la question prévue.

— Pourquoi et comment vous trouviez-vous rue de l'Université, sous les fenêtres de la chambre à coucher du comte et de la comtesse de Noiville, juste au moment où celle-ci appela au secours après le meurtre accompli sur la personne de son mari ?

— Rien n'est plus simple, répliqua Robert en élevant la voix, et il se trouva au dossier une pièce qui explique ma présence. Cette pièce, c'est la lettre que j'adressai à ma pauvre mère.

Ici sa voix se remplit de larmes ; mais il secoua la tête comme honteux de cette faiblesse, et poursuivit avec énergie :

— Je voulais me tuer. Oui, reprit-il, j'étais là pour commettre un crime, mais un crime contre moi-même. Je m'étais résolu au suicide. En cela, j'étais coupable, je le sais, parce qu'en me tuant, je tuais ma mère. Mais j'étais fou, fou de désespoir. Mais la jalousie m'enfonçait dans le cœur tous ses dards empoisonnés.

« Non seulement je perdais la femme que j'aimais avec une passion insensée, et qu'elle méritait, mais elle allait appartenir à un autre.

« Ah ! celui-là seul qui n'a jamais aimé ; celui-là seul qui n'a jamais connu l'horrible torture de savoir la femme aimée

aux bras d'un autre ; celui-là seul qui ne sait pas que cela rend fou de douleur aiguë et de rage impuissante, celui-là seul peut ne pas comprendre ma résolution et mon désespoir !

« Je suis médecin, monsieur le président. Comme médecin j'ai assisté à bien des agonies cruelles ; j'ai été témoin de bien des souffrances épouvantables ! J'ai vu la mort sous les formes les plus hideuses, traînant à sa suite le long cortège de ses tortures les plus infernales et les plus raffinées.

« Eh bien, je le jure devant Dieu, qui m'entend ! Aucune de ces tortures, n'est comparable à ce que ressent l'homme de cœur, vivement épris, lorsqu'il peut se dire, tirant sa montre, comptant les minutes :

« Celle que j'aime ! Celle pour qui je donnerais avec joie jusqu'à la dernière goutte de mon sang, appartient maintenant à mon rival. Il la serre dans ses bras. Elle lui sourit ! »

Robert s'arrêta, la voix sèche, plus pâle qu'un mort.

— La seule chose que je ne comprends pas, c'est que je ne sois pas devenu fou ! Ah ! si, je sais pourquoi ! ajouta-t-il d'une voix dont le timbre bas fit frissonner tout l'auditoire ; c'est que j'allais me tuer !

Pendant que Robert parlait, s'animant avec cette éloquence un peu sauvage qui est le propre des hommes passionnés, lorsque l'exaltation s'empare d'eux, on eût entendu voler une mouche. Les femmes étaient absolument subjuguées. Pas une qui ne se dit, en son for intérieur :

— Que je voudrais être aimée ainsi !

— Pardon ! fit le président, mais la violence des sensations que vous prétendez avoir ressenties, à ce moment, expliqueraient infiniment mieux, en admettant que ce soit vrai, que vous fussiez frappé le comte plutôt que vous-même. La jalousie pousse à tuer son rival et non pas à se détruire soi-même.

— Cela dépend, monsieur le président, répliqua Robert. J'avais renoncé de moi-même à la main de mademoiselle d'Esparre. Je ne pouvais donc m'en prendre qu'à moi-même de mon malheur. J'avais cru ce sacrifice à mon honneur, à ma dignité, non pas facile, mais possible. Il était au-dessus de mes forces.

« Plus l'échéance fatale approchait, plus je le sentais. Ah ! si, à cet instant, j'avais pu revenir sur mes pas. Si cela avait été à recommencer. Eh bien, oui, je l'avoue, j'eusse fait bon marché de mon honneur, de ma dignité. J'eusse tout donné pour son amour.

« Mais il était trop tard ! Moi seul était coupable. C'était moi seul que je devais punir, et ne pouvant vivre loin d'elle, je venais mourir sous ses fenêtres.

— Ce sont là de pures affirmations sans preuve.

— Sans preuve ? et ma lettre à ma mère qu'on a saisie ?

— L'accusation soutient que c'est une comédie destinée à égarer la justice.

— Oh ! fit seulement Robert, avec un tel accent d'horreur et d'indignation, que le président en resta lui-même un instant troublé et silencieux.

Le public suivait ce débat avec l'ardeur qu'inspire un drame poignant interprété par des artistes hors ligne.

Plusieurs fois déjà, des applaudissements avaient failli éclater ; mais la crainte de voir évacuer la salle avait promptement réprimé ces velléités enthousiastes.

Le président reprit :

— Il reste, néanmoins, un fait acquis : c'est que vous haïssez le comte de Noiville ; c'est que sa mort faisait veuve la

femme que vous aimiez, doublait sa fortune et réalisait tous vos vœux. C'est enfin que vous seul et la comtesse aviez intérêt à cette mort ; que, par conséquent, vous seul avez pu accomplir cet assassinat, qui, commis par tout autre, serait absolument inexplicable.

## XI.

—Donc, poursuit le président, je vous pose cette question catégorique :

—Qui aurait frappé le comte, si ce n'est vous ? Qui avait intérêt à le frapper en dehors de vous ?

—C'est à la justice de le rechercher et de le trouver, répondit fermement Robert, non à moi.

—Tout ce que je puis affirmer, c'est que je connaissais monsieur le comte de Noiville peut l'avoir vu seulement deux fois, et dans les circonstances signalées par l'acte d'accusation. En dehors de la douleur que m'inspirait son mariage avec mademoiselle d'Esparre, je n'avais aucune raison de le haïr ou de l'aimer. Nous n'appartenions pas au même monde, nous ne nous étions jamais rencontrés auparavant.

—Si j'avais voulu le tuer, par jalousie ou par tout autre motif, je n'aurais pas attendu le moment précis où ce crime présentait le plus de difficultés. Car je déclare ne pas comprendre encore comment il a été commis. Puis, je n'aurais pas eu la sottise de me représenter, quelques instants après, à l'hôtel de Noiville, afin que l'on me demandât, ainsi qu'on l'a fait, pourquoi et comment je me trouvais là.

—Croyez bien, monsieur le président, que je ne suis pas assez peu intelligent pour n'avoir pas compris quelle faute je ferais en agissant ainsi, et, si j'avais été l'auteur de l'assassinat, je me serais hâté de fuir après mon crime. C'est, d'ailleurs, ce qu'à fait sans doute le véritable assassin.

—Alors, vous n'iez être entré dans l'hôtel par la porte de la rue de Verneuil, à l'aide d'une fausse clef, puisque la serrure n'a point été forcée ?

—J le nie absolument. Comment aurais-je pu entrer dans le jardin de l'hôtel et m'y diriger ? Je n'y avais jamais mis les pieds, et je m'y serais égaré !

—A moins qu'un complice ne vous serve de guide.

—Comment me serais-je procuré une fausse clef, moi qui n'ai jamais eu de rapports avec aucun des gens de la maison ?

—Vous pouvez avoir pris l'empreinte du dehors.

À ce moment, le juré qui avait pris la parole, la veille, interrompit l'interrogatoire.

—J'ai eu l'honneur, dit-il, de demander à monsieur le président de vouloir bien faire apporter ici cette serrure.

—Votre désir a été satisfait, répliqua le président. La serrure figure au nombre des pièces à conviction, ainsi que la clef qui l'ouvre.

—Un expert a-t-il été assigné ?

—Il attend qu'on l'introduise.

—C'est tout ce que je voulais savoir, monsieur le président. L'interrogatoire de Robert continua encore pendant près d'une demi-heure sans apporter aucune lumière nouvelle.

Robert répondait avec fermeté et netteté ; quelquefois avec dédain ou avec indignation ; mais, malheureusement, il ne pouvait guère opposer que des dénégations pures et simples aux accusations dont il était l'objet.

Quoi qu'il fit, et malgré l'éloquence avec laquelle il avait

déclaré son désespoir, justifié sa détermination d'en finir avec la vie, il restait établi qu'il se trouvait là à l'heure du crime ; que lui seul y avait intérêt ; et que, par conséquent, c'était lui qui avait dû pénétrer dans l'hôtel à l'aide d'une fausse clef.

Quant Robert se rassit, sur l'invitation du président, la cause était donc fort douteuse à son endroit. Il avait fait pleurer les femmes, il avait "empoigné" une partie de l'auditoire, mais ceux-là mêmes, hommes et femmes, qu'il avait le plus émus ou conquis, n'eussent point osé juré qu'il était innocent.

On passa aussitôt à l'interrogatoire des témoins. Nous n'avons pas à le reproduire.

Les témoins ne firent que redire ce qu'ils avaient déjà dit devant le juge d'instruction ; et, comme, après tout, le crime lui-même n'avait pas eu de témoins, leurs dépositions ne pouvaient guère éclaircir ce qu'il y avait d'obscur dans cette affaire.

Mesdames de Beaumont exprimèrent avec énergie et courage, hautement, toute leur sympathie pour la jeune comtesse de Noiville.

Me Ferté fut très troublé, très hésitant, déclarant qu'il regrettait profondément de l'avoir contrainte à un mariage où n'était point son inclination.

Un certain nombre de médecins, confrères de Robert, vinrent déclarer qu'il l'avaient toujours connu pour le plus honnête homme de la terre, poussant la délicatesse et la fierté jusqu'à l'excès.

Les deux seuls témoignages qui eurent quelque importance furent ceux de Désiré Martin et du jardinier.

Vu son âge, le groom du comte fut dispensé du serment. Il ne fut entendu, par conséquent, qu'à titre de renseignement.

Le petit misérable n'avait jamais été aussi ému de sa vie. Il pouvait à peine dissimuler sa terreur, et la sueur perlait à la racine de ses cheveux, quand il déclina ses faux noms de Pierre Henry.

En effet, il ne fallait, dans ce nombreux auditoire, qu'une seule personne qui le reconnût, ou qui eût connu le véritable Pierre Henry pour que tout fut perdu.

Heureusement pour lui, il n'en fut rien. Il répéta, à peu près, ce qu'il avait dit devant le juge d'instruction, mais en déclarant qu'il lui était impossible d'affirmer si la personne dont il avait remarqué les allures suspectes, aux abords de l'hôtel de Noiville, était ou n'était pas le prévenu présent.

Sa déposition terminée, il alla s'asseoir avec empressement au banc des témoins, où il se tint tapi, montrant le moins possible son visage livide.

Quant au jardinier, il résulta très clairement de sa déposition que la clef du jardin n'était point sortie de ses mains, qu'une fois pour être remise au groom qui l'avait rapportée, séance tenante, sans s'arrêter en route, et qu'elle n'avait pu, par conséquent, servir de modèle pour en fabriquer une fausse.

—Donc, conclut le président, il a fallu qu'on prit l'empreinte de la serrure.

—Je prie messieurs les jurés de vouloir bien retenir ce fait qui est capital, que les deux prévenus nient et sur lequel repose toute l'accusation.

Alors, le juré qui avait pris la parole vers la fin de l'interrogatoire de Robert, se leva pour la deuxième fois.

—Je prie monsieur le président de vouloir bien faire passer la serrure en question sous les yeux du jury.

Sur un signe du président, l'huissier de service remit la

serrure au juré qui la réclamait. Le public attendait avec anxiété. Lui aussi comprenait que là était le nœud de l'affaire.

Mais que voulait faire de cette serrure le juré qui la réclamait ? Et qu'allait-il sortir de cet incident, dont tous supposaient la gravité, sans se l'expliquer ?

Le juré examina la serrure avec une attention de praticien et faisait remarquer certains détails à ceux des autres membres du jury qui se trouvaient placés à ses côtés.

—Eh bien ! monsieur ? fit le président, assez intrigué et fort agacé.

—J'ai vu ce que je voulais, répondit-il. Il n'y a plus qu'à interroger l'expert, qui attend. Il dira ce qu'il y a à dire à ce sujet.

L'expert fut aussitôt introduit.

—Je demande, maintenant, poursuivit le juré, qu'on prie monsieur l'expert d'enlever la plaque qui recouvre le mécanisme de cette serrure.

—Vous le pouvez ? interrogea le président.

—Facilement, oui, monsieur le président.

L'huissier prit la serrure des mains du juré, et la remit à l'expert qui, en moins de deux minutes, à l'aide d'un tourne-vis, eut enlevé la plaque qui cachait l'intérieur.

—C'est fait ! dit-il.

—La serrure est-elle ouvragée ? demanda le juré.

—Oui, monsieur. Elle ferme sur deux tours par des croisés qui doivent se trouver sur la clef.

—Alors, monsieur le président, veuillez demander à monsieur l'expert, s'il est possible de prendre " l'empreinte " d'une semblable serrure ?

—" On ne peut prendre l'empreinte d'aucune serrure, " répondit nettement l'expert. C'est un préjugé populaire absolument faux.

Cette réponse causa une vive sensation dans l'auditoire.

—Comment ! s'écria le président surpris et complètement dérouter, on ne peut prendre l'empreinte d'une serrure ?

—Non, monsieur le président, et surtout d'une serrure comme celle-ci. Ce n'est point en prenant l'empreinte du passage intérieur ou extérieur d'une clef qu'on peut faire une clef s'adaptant au mécanisme intérieur de la serrure. Pour fabriquer une clef pouvant ouvrir cette serrure, j'affirme qu'il eût fallu avoir la serrure elle-même sous les yeux, ou la véritable clef destinée à l'ouvrir.

—Alors, s'écria aussitôt Me Litzelmann, puisque la serrure n'a point été démontée et que ni ma cliente, ni le docteur Dauray n'ont eu l'unique clef entre les mains, il est bien évident que ce n'est point le docteur Dauray qui a pu s'introduire, à l'aide d'une fausse clef, par la porte de la rue de Verneuil, et que ni l'un ni l'autre ne se sont amusés à prendre une empreinte, qui ne leur eût servi de rien !

Des applaudissements éclatèrent dans la salle. Ce fut un brouhaha inexprimable. L'opinion était faite : la question tranchée.

Le président, fort abasourdi et absolument décontenancé, leva brusquement la séance, qui fut renvoyée au lendemain.

## XII.

Le lendemain devait avoir lieu le réquisitoire du procureur de la République ; puis, on entendrait, si l'heure n'était pas trop avancée, les plaidoiries des deux avocats.

Pour le public, le procès était jugé. L'opinion avait complètement tourné. D'abord défavorable aux accusés, maintenant il ne se trouvait presque plus personne qui osât encore soutenir leur culpabilité.

Jeanno d'Esparro avait conquis les esprits dès le premier jour.

Robert Dauray aussi avait produit l'effet d'un homme d'une haute valeur intellectuelle et morale, peut être exceptionnellement passionnée, mais incapable d'un crime lâche, dioté par de viles questions d'intérêt matériel.

*On s'était beaucoup occupé de lui, depuis quelques jours.* Les renseignements abondaient sur son compte.

On savait que c'était un savant de premier ordre, un travailleur acharné, dont la jeunesse, sans être à l'abri des folies et des entraînements de cet âge, avait été des plus honorables.

On connaissait la vie dévouée de sa mère, l'affection profonde qu'il lui portait ; les soins attentifs dont il entourait sa vieillesse. Tout cela s'alliait fort mal avec l'assassinat malpropre qu'on lui imputait.

Enfin, la déposition de l'expert tranchait la question.

En fait, cette déposition ne prouvait nullement l'innocence des accusés. Elle prouvait seulement qu'ils n'avaient pu ni l'un ni l'autre prendre l'empreinte de la serrure et s'en servir pour faire fabriquer une fausse clef.

Mais l'acte d'accusation reposait, pour les trois quarts, sur cette hypothèse, et cette erreur démontrée, la foi était partie, et on ne croyait plus à rien des affirmations et des démonstrations du ministère public.

Cependant il restait encore bien des doutes, bien des points obscurs.

Si Robert Dauray n'avait pas tué le comte de Noiville, qui donc l'avait frappé ? Hors lui, hors la comtesse, qui donc pouvait avoir, avait intérêt à cette mort ? C'est ce que fit valoir, avec beaucoup de force et d'habileté, le ministère public.

Là était le côté fort de l'accusation, et il y insista, comprenant bien que pour le reste, dans un crime accompli sans témoins, les preuves étaient faibles ou discutables.

Ce réquisitoire, assez long, très étudié, où l'on sentait beaucoup de lacunes, mais enfin qui comprenait et réunissait en un faisceau un grand nombre de preuves de l'ordre moral, ébranla quelque peu l'auditoire. Il ne démontrait pas la culpabilité d'une façon catégorique, mais il pouvait fort bien agir sur les jurés et amener une condamnation, non capitale, à présent, mais avec circonstances atténuantes.

Aussitôt après ce fut Me Litzelmann qui prit la parole.

S'il n'eut pas joui déjà d'une grande réputation, il l'eût conquise, ce jour-là. Jamais l'habile avocat n'avait été aussi éloquent. Il combattait l'accusation pied à pied, fut tour à tour logicien impitoyable, orateur touchant. Il profita avec un rare bonheur des obscurités de la cause pour en faire bénéficier sa cliente, et tira un parti merveilleux de la déposition de l'expert qui, reproduite, commentée par lui, ne laissa rien debout des arguments de l'accusation.

—Je ne veux point rechercher quels sont les auteurs du crime, dit-il en terminant. Ce n'est point l'affaire de la défense, cela regarde la justice. Mais les criminels ne sont pas ceux qui attendent sur ce banc le verdict du jury, et c'est la justice qui commettrait un véritable crime en condamnant des innocents. Mais ils seront acquittés.

Et Me Litzelmann se rassit au milieu d'une salve d'applaudissements.

Me Ferrier prit la parole à son tour. Sa tâche paraissait épuisée par l'éloquence et le succès de son confrère. Il n'en fut rien.

Me Ferrier aussi s'éleva au-dessus de lui-même. Il trouva de nouveaux arguments, mit en lumière, avec un rare bonheur, quelques points oubliés ou négligés par Me Litzelmann, et termina par cette fière déclaration :

— Nous repoussons les circonstances atténuantes. Nous n'en voulons pas. Nous ne sommes pas des coupables intéressants. Nous sommes des innocents. Nous demandons l'acquittement pur et simple, parce que lui seul nous rendra justice.

Après les plaidoiries, il y eut une courte suspension d'audience, puis le président prit la parole et présenta le résumé des débats.

Le jury se rendit aussitôt dans la salle des délibérations. Il y resta près de deux heures. Cela commençait à inspirer les plus vives inquiétudes.

— Mauvais signe ! disaient plus d'un en hochant la tête.

Prosper Martin et Désiré étaient tous deux sur les épines, plus bouleversés, le visage plus décomposé que les prévenus dont le sort allait se décider.

— Si on les acquitte, se disaient les deux frères, qui n'osaient se regarder, l'un sur le banc des journalistes, l'autre au banc des témoins, l'affaire n'est pas terminée. C'est une menace qui restera éternellement suspendue sur nos têtes.

Enfin la sonnette annonça que tout était fini.

La cour reprit ses places, le jury rentra dans la salle. Il se fit un silence de mort.

Le chef du jury se leva.

— Sur ma conscience et devant Dieu, la réponse du jury à l'unanimité est : Non, les accusés ne sont pas coupables !

Un hurrah frénétique de toute la foule accueillit ce résultat.

Les prévenus furent ramenés à la barre, et le président leur déclara qu'ils étaient acquittés et allaient être mis en liberté, s'ils n'étaient retenus pour aucune autre cause.

Robert et Jeanne devinrent très pâles, mais conservèrent cette tenue digne qui ne les avait pas abandonnés un seul instant. Puis ils se regardèrent, et Jeanne tendit sa petite main blanche et aristocratique à Robert, qui la porta à ses lèvres.

Quand Jeanne retira sa main, elle était mouillée de larmes, les premières que Robert eût versées pendant tout ce long calvaire.

Mais ce fut tout. Ils n'échangèrent pas une seule parole.

Une foule compacte attendait les accusés à leur sortie.

En les voyant, on cria : Bravo ! On les eût portés en triomphe, s'ils n'étaient montés rapidement chacun dans une voiture qui les emporta au galop vers leur prison respective, où devait avoir lieu la formalité de la levée de l'érou.

Ceci terminé, Jeanne trouva madame de Beaumont et André qui l'attendaient dans une nouvelle voiture.

Andrée la serra dans ses bras à l'étouffer.

— Où me conduisez-vous ? balbutia Jeanne brisée par tant d'émotions.

— Chez vous, ma chère enfant, répondit madame de Beaumont. A l'hôtel de Noiville.

— Non ! non ! fit précipitamment la jeune femme. Jamais je n'y remettrai les pieds !

— Alors, chez votre tuteur ?

Jeanne hésita une seconde.

— Non, pas davantage ! reprit-elle. Conduisez moi dans un hôtel quelconque.

— A l'hôtel du Louvre, dit madame de Beaumont en s'adressant au cocher.

Et la voiture partit.

Au même instant, Robert quittait sa prison et se trouvait libre. Il allait s'éloigner quand une voix tremblante, défigurée par l'émotion, prononça son nom :

— Robert ! Robert !

Il s'élança vers un pauvre fiacre, qui stationnait à la porte de Mezas. La portière s'ouvrit, et il tomba dans les bras de sa mère, qui eut à peine la force de poser ses lèvres tremblantes sur le front de son fils. La pauvre femme était presque méconnaissable. Elle relevait d'une longue maladie.

On lui avait laissé ignorer la date du procès, de peur que l'émotion la tuât, ou qu'elle ne voulût assister aux débats, ce qu'elle n'eût pu faire sans danger pour ses jours, étant à peine convalescente. Elle avait donc appris l'acquittement sans avoir connu le reste.

Accompagnée d'une vieille et fidèle servante, elle était venue. Rien n'eût pu la retenir.

— Oh ! ma mère ! sanglota Robert.

— Tais-toi ! tais-toi ! murmura-t-elle. J'ai retrouvé mon enfant, je suis heureuse !

### XIII.

On a vu, dans le chapitre précédent, que Jeanne d'Esparro avait refusé de retourner à l'hôtel de Noiville et qu'elle avait demandé qu'on la conduisit dans quelque hôtel garni, ne voulant pas davantage rentrer sous le toit de Me Ferté, son ex-tuteur.

Madame de Beaumont et Andrée, assez surprises de ces deux volontés catégoriquement exprimées, avaient conduit la veuve de Gérard de Noiville au Grand Hôtel, où madame de Beaumont avait élu domicile pour quelques jours, lors de son arrivée à Paris, et du mariage de la jeune fille.

Jeanne réservait bien d'autres surprises à ses fidèles amies.

La souffrance, la solitude, la persécution, le malheur et l'amour avaient complètement transformé la jeune femme et dégagé le caractère résolu qui sommeillait jadis dans la jeune fille que nous avons connue jusqu'à présent.

Andrée et madame de Beaumont ne tardèrent pas à s'en apercevoir à la netteté de ses volontés, à la rapidité avec laquelle elle mettait à exécution ce qu'elle avait prémédité et résolu.

— Puisque vous ne voulez plus habiter l'hôtel de Noiville, lui dit madame de Beaumont, nous allons le quitter aussi. Nous n'y restions, ma chère enfant, que pour vous y attendre, car, n'ayant jamais douté de votre innocence, nous n'avons jamais voulu douter de votre acquittement. Aussi, dès demain matin, viendrons-nous nous installer au Grand-Hôtel, près de vous, jusqu'à la fin de notre séjour à Paris, qui ne peut se prolonger indéfiniment. Nous causerons aussi de votre avenir. Vous nous direz vos intentions, où vous comptez vous fixer.

— Oui, répliqua vivement Jeanne. Nous causerons de tout cela... je vous dirai ce que je compte faire. Jamais je n'oublierai ce que vous avez été pour moi, au milieu des plus cruelles circonstances, alors que tous m'abandonnaient ou me soupçonnaient. Le cœur de Jeanne sera toujours pour vous un livre ouvert où vous pourrez lire.

Restée seule avec la comtesse, pendant quelques minutes, Andrée se pendit à son cou, et, se penchant à l'oreille :

— Tu dois être bien heureuse ! Mais il y a, si heureuse que

tu sois, deux personnes qui le sont au moins autant que toi. Et ces deux personnes... c'est moi, et c'est M. Dauray !

—Robert. Oui ! murmura doucement Jeanne. Robert que j'ai failli perdre, vouer à la honte par mes faiblesses, que j'ai entraîné dans l'abîme, dont nous venons de sortir miraculeusement. Robert à qui son amour pour moi n'a causé jusqu'à présent que d'horribles malheurs et d'affreuses souffrances.

—Aussi, tu lui dois une fameuse compensation, que tu lui donneras avant peu. Quelle joie pour lui de te voir sans contrainte, de te parler, de t'exprimer tout son amour, ajouta l'espiègle jeune fille, les yeux brillants de joie.

—Oui, plus tard, dans longtemps, fit lentement Jeanne d'Esparre.

—Comment, plus tard, dans longtemps !

—Ecoute, Andrée, bien que je n'aie jamais été la femme du comte de Noiville, je porte son nom, je suis sa veuve aux yeux du monde. Plus j'ai hardiment avoué, revendiqué un amour pour Robert, devant mes juges, plus, aujourd'hui que je libre, je dois surveiller ma conduite et la rendre irréprochable, même pour les esprits les plus sévères ..

—Que veux tu dire ?

—Tant que durera mon deuil, je ne reverrai pas M. Dauray.

—Tu auras cette cruauté ?

—J'aurai ce courage. Je le dois au monde, je le dois à Robert, je le dois à moi-même. Je veux, un jour, si ce bonheur m'est réservé, porter son nom, le front haut... Mais nous recauserons de tout cela. A demain !

Le lendemain, mesdames de Beaumont, en arrivant à l'hôtel pour s'installer près de la comtesse de Noiville, la trouvèrent déjà levée, tout habillée, prête à sortir, bien qu'il fût encore de fort bonne heure.

—Allons, lui dit madame de Beaumont en l'embrassant, avec un sourire qui avait quelque chose de maternel, je vois, ma chère belle, que vous avez hâte de jouir de votre liberté et de revoir Paris.

—J'ai surtout hâte de le quitter ! répliqua Jeanne.

—Et où pensez vous aller ?

—En Suisse !

—Oh ! la bonne idée ! s'écria Andrée en frappant des mains. Tu viendras chez nous, n'est ce pas, mère ?

—Ce serait mon plus vif désir ! répondit madame de Beaumont. Et si Jeanne veut venir passer son veuvage près de nous à Genthod, dans le canton de Genève, elle sait tout le plaisir que cela nous causera.

—J'accepte votre amicale hospitalité, répondit Jeanne. Il ne serait pas convenable que je restasse seule, pendant l'année qui va s'écouler, et je ne veux point rester à Paris.

—Où vous seriez en butte à toutes les curiosités. Vous avez cent fois raison. Aussi est ce là le conseil que j'allais vous donner. Mais je vois que votre sagesse et votre tact égalent votre beauté, et que, par conséquent, il n'y a rien à vous apprendre.

—Quand partons-nous ? interrompit vivement Andrée qui ne se tenait pas de joie à l'idée qu'elle allait emmener son amie, la garder près d'elle pendant une longue année.

—Dès que j'aurai terminé les affaires que je dois régler avant mon départ, c'est-à-dire dans trois ou quatre jours, si cela vous convient.

—Nous serons prêtes aussitôt que vous le serez vous-même.

—Alors ne perdons pas une minute, conclut Jeanne vivement. Je m'apprêtais à sortir ; voulez-vous m'accompagner ?

—Où cela ?

—Chez Me Ferté. C'est lui qui détient mes fonds et ceux du comte Gérard de Noiville. Avant mon départ, j'ai, de ce côté, un certain nombre de dispositions à prendre.

—Nous te suivrons au bout du monde ! répliqua Andrée, en riant.

—Commençons par aller tout simplement rue de Navarin. C'est moins loin, et cela sera moins fatigant et plus utile.

En sortant, Jeanne fit arrêter la voiture qui contenait les trois femmes, pour jeter elle-même, dans un bureau de poste, une lettre qu'elle tenait à la main.

Si on avait pu lire l'enveloppe, on aurait vu que cette lettre portait le nom et l'adresse de

MONSIEUR ROBERT DAURAY,

“ Docteur médecin, ”

Rue Lafayette.

Voici ce que disait cette lettre :

“ Robert,

“ Après les plus cruelles épreuves, rien ne nous sépare plus. Je vous ai aimé, en vous voyant, comme vous m'avez aimée. Cet amour a subi des épreuves terribles dont il est sorti vainqueur. Tout nous interdisait d'être jamais l'un à l'autre.

“ J'ai été faible. J'ai failli vous perdre, vous entraîner au désespoir, à la honte, à la mort ! C'était inexpérience. Je n'étais qu'une jeune fille ignorante et craintive. Je vous avais donné mon cœur, mais j'avais peur de la lutte.

“ Ma seule excuse, c'est que ce cœur vous est toujours resté et qu'alors même que je semblais vous abandonner pour me donner à un autre, c'est à vous seule que j'appartenais.

“ Vous vouliez vous tuer parce que je ne pouvais être à vous. Aujourd'hui, je sens clairement que je serais morte de ne pas vous appartenir. Le ciel a pitié de nous. Mais il nous a trop favorisés pour que nous ne nous montrions pas dignes de sa faveur, à force de sagesse et de raison.

“ Robert, tant que durera mon veuvage, nous ne devons pas nous revoir. Nous ne devons même pas habiter la même ville. On a trop soupçonné la pureté de notre amour ! On nous a accusé d'un crime hideux. Prouvons que nous en étions incapables.

“ Le jury nous a acquittés. Il faut que le monde nous acquitte à son tour. Il faut que le jour où je porterai votre nom, où je sortirai à votre bras, on nous salue avec respect et que nul ne sourie, que nul ne chuchote.

“ En serait il ainsi, si nous nous revoyions avant l'heure où je pourrai légalement, convenablement, devenir votre femme ? Je vous laisse répondre vous-même, car je vous connais trop bien pour ne pas savoir votre réponse d'avance. Dans trois jours j'aurai quitté Paris. Je vais me fixer, pour la durée de mon veuvage, chez madame de Beaumont, à Genthod, dans le canton de Genève. C'est une maison où l'on vous aime. Cela seul est suffi à décider de mon choix.

“ Vous resterez à Paris ; je vous défends, Robert, d'en sortir, d'essayer de vous rapprocher de moi, même pour une heure. Je me prive du plaisir douloureux de votre dernier adieu. Je compte sur votre sagesse. Ne tentez pas de me revoir avant mon départ.

— Dans un an, Robert ! C'est long ! Mais songez que nous avons cru que notre séparation serait éternelle.

— Je me consolerai de cette séparation momentanée en vous aimant.

— JEANNE D'ESPARRE.

#### XIV.

La voiture qui conduisait Jeanne, André et madame de Beaumont, ne mit pas plus d'un quart d'heure pour atteindre la rue de Navarin.

Me Ferté, en voyant sa pupille, chez laquelle il n'avait pas osé se présenter, ne put dissimuler son embarras. Il la regarda, un instant en silence, puis lui dit :

— Je sais, ma chère enfant, que j'ai eu de graves torts envers vous. Ma conduite a été maladroite à tous égards. C'est moi qui ai contribué plus que nul que ce soit aux malheurs qui vous ont frappée, et ce sont les premières paroles échappées à ma douleur, en apprenant la mort du comte de Noiville, qu'on a le plus tournés contre vous, car elles semblaient venir à l'appui de l'accusation.

— Ne parlons pas du passé, monsieur Ferté, lui dit froidement Jeanne. Je voudrais l'oublier. Je n'accuse pas, d'ailleurs, vos intentions.

— Oh ! c'est moi qui m'accuse, murmura le pauvre notaire, et depuis longtemps déjà. Je croyais faire pour le mieux, ajouta-t-il presque bas.

— J'en suis convaincue, reprit Jeanne. Mais laissons cela. C'est pour affaire que je suis venue, ce matin, et pour vous annoncer que je quitte Paris.

— Ah ! vous quittez Paris ?

— Demain ou après-demain, au plus tard, en compagnie de madame de Beaumont, une amie des mauvais jours, dont je n'oublierai jamais le dévouement.

Me Ferté comprit la leçon et se tut.

— Or, poursuivit la jeune femme, devant rester longtemps absente, je désire avant mon départ, régler toutes les questions d'intérêts, afin de n'avoir plus à m'en occuper.

— So suis à vos ordres, répliqua le notaire.

— Tous mes fonds sont chez vous, n'est-il pas vrai ?

— Tous, et tous à votre disposition, sauf le million qui doit rester en réserve et qui retournerait à votre sœur naturelle si, dans le cours de deux années, vous n'étiez pas remarquée, puisque vous n'avez et n'aurez pas d'enfants, jusqu'à nouvel ordre. Du reste, je vous dois, d'ici là, la reute de cette somme.

— Donc j'ai à ma disposition, m'appartenant en tout bien...

— Deux millions cinq cent mille francs.

— Vous voudrez bien les garder en dépôt et les faire fructifier au mieux de mes intérêts.

— Cette marque de confiance ! fit Me Ferté très touché et qui avait cru qu'elle venait lui réclamer ses fonds.

— Vous la méritez, monsieur Ferté, interrompit Jeanne. Vous êtes le notaire le plus intègre que je connaisse.

Jeanne ne parlait pas de l'homme. L'ex-tuteur sentit la nuance, mais il parut ne pas s'en apercevoir.

— Vous voudrez bien seulement tenir à ma disposition une somme de cent mille francs dont j'ai besoin immédiatement.

— Vous l'aurez dans une heure, si vous le désirez.

— Vous la ferez porter au Grand-Hôtel, où je suis momentanément.

Me Ferté regarda la pendule.

— Il est dix heures, fit-il. A midi, au plus tard, elle sera chez vous.

— Ensuite, il me faudrait une lettre de crédit pour un banquier suisse. Je vais à Genthod, dans le canton de Genève, chez madame de Beaumont.

— Je connais M. Oppenheim, banquier, rue de la Corrairie.

— O-t-est ce qu'il faut.

Il y eut un court silence.

— Maintenant, reprit la comtesse de Noiville, abordons un autre sujet. C'est entre vos mains également que doivent se trouver les fonds du comte Gérard de Noiville.

— Les fonds, non, mais les titres qui représentent sa fortune s'élevant à près de quatre millions, en chiffres ronds, et qui vous appartiennent sans aucune contestation possible.

— Je le sais, monsieur Ferté. Mais j'ai déclaré que je ne voulais point de cette fortune, et je viens m'entendre avec vous pour trouver les moyens de la restituer aux héritiers éloignés que M. de Noiville avait dépouillés en ma faveur.

Madame de Beaumont, assise à l'écart, s'approcha alors et regarda Jeanne avec une surprise mêlée d'admiration, tandis que Me Ferté tressaillait, au comble de la stupeur.

— Vous voulez renoncer à ces quatre millions ? s'écria-t-il.

— Oui.

— Mais réfléchissez !...

— J'ai réfléchi. Monsieur de Noiville avait cru, par cette générosité, acheter mon affection et ma personne. Il n'a jamais eu, il n'aurait jamais eu mon cœur. Je ne méritais donc point sa munificence. D'autre part, il a pesé sur moi et sur une autre personne de honteux soupçons, à l'occasion de cet argent. J'ai dit au tribunal que je ne voulais pas de cette fortune. Je tiendrai ma parole.

— Mais, balbutia le notaire.

— Inutile d'insister, je n'ai pas été la femme de M. de Noiville. Accepter ces millions, dans les conditions qui se sont produites, serait un acte indélicat et qui me répugnerait. Cet argent, à mes yeux, serait couvert de sang !

Elle eut un frisson.

— Puis, je ne veux rien qui me rattache à ce malheureux dont je porte le nom. Encore une fois, je n'ai aucun droit à sa fortune, et, maintenant que je suis libre, je ne l'accepte pas.

— Bien ! très bien ! s'écria André en sautant au cou de son amie. Cela est digne, cela est noble, cela est grand !

— Ce sacrifice, ajouta madame de Beaumont, que je n'eusse osé vous conseiller, sera votre véritable réhabilitation. Le jury vous avait acquittés ; l'opinion va vous mettre sur un piédestal.

Me Ferté écoutait cela sans dire mot. D'abord il n'avait songé qu'à cette immense fortune qu'on repoussait. Maintenant il comprenait le côté moral, grand, nécessaire de cette renonciation.

— Peut-être avez-vous raison, fit-il à son tour. En tout cas, les motifs qui dictent votre résolution sont trop élevés pour qu'on les discute. Je ferai ce que vous voudrez, ma chère enfant.

— Eh bien, je vous prierai de prendre les mesures qui peuvent assurer immédiatement la réalisation de ma volonté.

— Il en sera ainsi.

Jeanne alors demanda à voir madame Ferté, à qui elle fit des adieux plus tendres qu'à son ex-tuteur.

La pauvre femme avait accepté de n'être qu'un animal domestique, une sorte d'esclave soumise aux côtés de son sei-

gu-ur et maître ; mais la comtesse de Noiville savait que, s'il était inutile de compter, de sa part, sur une fermeté qu'elle n'avait jamais déployée, même à son propre bénéfice, on pouvait compter sur la bonté de son cœur.

De retour à l'hôtel, Jeanne d'Esparro trouva le valet de chambre, Alexandre, qui était venu se mettre à ses ordres, en apprenant que son intention n'était point de rentrer rue de l'Université.

—Monsieur Alexandre, lui dit-elle, je quitte Paris pour longtemps. Je vais voyager à l'étranger. Me Ferté, mon notaire, connaît mes intentions. C'est à lui que vous aurez affaire.

—Je juge inutile de garder aucun des serviteurs du feu comte. Vous voudrez bien les avertir qu'ils aient à se pourvoir ailleurs. Vous m'apporterez ce soir vos comptes. Je réglerai leurs salaires, avec une indemnité d'un mois pour chacun d'eux. Vous resterez, vous, à l'hôtel, ainsi que la concierge, jusqu'à nouvel ordre.

Alexandre se retira assez déconfit, Jeanne lui ayant dit que s'il avait quelque communication ultérieure à lui faire parvenir, il se servit de l'entremise de monsieur Ferté.

Dans la même journée, Jeanne se fit conduire chez Me Litzelmann, l'avocat dont l'éloquence convaincue avait bien contribué, pour sa part, à son acquittement.

Dès qu'on lui annonça la comtesse de Noiville, Me Litzelmann, bien que son salon fût rempli de clients, fit introduire la visiteuse. Il lui tendit les deux mains qu'elle pressa avec effusion.

—Je viens payer les honoraires du défenseur, lui dit-elle en souriant, et dire à l'amie que je ne l'oublierai jamais.

—A la bonne heure, madame, répliqua l'avocat. Voici un second membre de phrase qui fait pardonner le premier.

—Cependant, si je ne puis payer le talent et le cœur, reprit-elle, je dois indemniser le temps.

Et tirant de sa poche un pli cacheté, elle le déposa sur le bureau de Me Litzelmann.

—Je viens aussi vous faire mes adieux, poursuivit-elle.

—Vos adieux !

—Oh ! momentanés. Je quitte Paris pour une année.

Alors elle lui expliqua qu'elle se rendait chez mesdames de Beaumont, et lui fit connaître la résolution qu'elle venait d'exécuter au sujet de la fortune de son mari.

—Vous êtes une femme hors ligne ! murmura l'avocat en lui baisant la main. Et l'homme qui sera, un jour, votre époux honoré n'aura pas à regretter les douleurs qu'il a connues. Il y a des trésors qu'on ne pourrait payer trop chers !

Jeanne rougit et se leva.

—Je voudrais bien aussi avoir l'adresse de Me Ferrier, le défenseur dévoué de M. Robert Douray.

—Rien de plus facile, chère madame. Me Ferrier demeure ici près, boulevard Saint Germain, 126.

—Je vous remercie et au revoir !

Me Ferrier était au Palais quand Jeanne se rendit chez lui.

—Vous lui remettrez ma carte, dit-elle au valet de chambre, avec ce pli cacheté.

Il contenait le paiement des honoraires du défenseur de Robert.

Le soir, elle avait également réglé tout ce qui concernait les gens de la maison du feu comte de Noiville. Elle avait reçu les cent mille francs demandés à Me Ferté, plus la lettre de crédit sur MM. Oppenheim, banquiers à Genève. Rien ne la retenait plus.

Il fut convenu qu'elle partirait, le lendemain, avec madame de Beaumont et sa fille.

—Robert sera fier de toi, lui murmura André à l'oreille.

—Tu crois ? fit Jeanne heureuse.

—Oh ! j'ai bien compris, va. Si tu refuses la fortune du comte Gérard, ce n'est pas seulement pour toi. C'est encore, c'est surtout pour lui ! Ose dire que je mens !

—Je suis trop bien élevé pour cela, répliqua Jeanne en embrassant son amie.

## XV.

A l'heure même où le train express emportait vers Genève la veuve du comte de Noiville, madame de Beaumont et André, le premier valet de chambre du feu comte réunissait tous les domestiques attachés à l'hôtel de la rue de l'Université.

—O camarades, leur dit Alexandre, j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer. Madame la comtesse quitte Paris et m'a chargé de vous prévenir que vous eussiez à vous pourvoir ailleurs. Madame n'entend conserver aucun des anciens serviteurs de son mari. En conséquence, j'ai établi vos comptes. Vous allez être payés. Il y a une indemnité d'un mois de salaire pour chacun de vous.

Désiré écoutait ce petit discours, en proie à un violent dépit.

Jeanne d'Esparro quittait Paris. Il ne serait plus auprès d'elle, pouvant guetter l'occasion de mettre à exécution ses sinistres projets. Où allait-elle ? Il l'ignorait.

De plus, depuis le verdict du jury il n'avait point osé abandonner l'hôtel pour aller voir son frère, attendant toujours les nouvelles, et désireux, plus que jamais, pour quelque temps, de ne point attirer l'attention sur sa personnalité. Ce fut lui, naturellement, qui fut payé le dernier, de telle sorte qu'il resta un moment seul, en tête à tête avec le valet de chambre.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883—No. 207.

**INFORMATIONS** — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit. — Un an, \$1.00 ; six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents. 10 cents la douzaine et 25 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédions tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1880, et les files complètes (brochées) des années 1881, 1882 et 1883, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (1er janvier 1880), et que nous fournirons sur demande :

**PREMIERE ANNÉE, 1880**—*Le Colporteur Bandit, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marcey, Sauvé par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Normand, Gauloiserie honnête.* — Les premiers numéros de cette année sont épuisés ; mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pouvons fournir tous les autres au complet.

**DEUXIEME ANNÉE, 1881**—*Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur.* — Ce dernier roman se termine en 1882.

**TROISIEME ANNÉE, 1882**—*Une Vengeance de Peau-Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur (suite et fin), La grande Halle, La Demoiselle du Cinquième, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite.* — Ces deux derniers romans se terminent en 1883.

**QUATRIEME ANNÉE, 1883**—*La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant (suite et fin), Les Dramés de l'Arjéct, Les Héroïques de l'Hérédité.* — Ces deux derniers romans se terminent en 1884.

MORNEAU & CIE, EDITEURS,

Boîte 1986.

475 rue Craig (vis-à-vis la rue St-Gabriel.)